

Ms. Gall.
fol. 214.

~~ms. lat. fol. 200.~~

in. Gall. fol. 214

Ad
historiam belli
de
successione Hispanica
gesti.

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Red ink smudges]

Spira
non iam libera

Reverendissimo et Illustri Principi C.

Episcopo suo

Henrico Hartardo

vi et armis novissime subdita.

47.
1711-1719

Vicinusio! Spira non iam, ut ante insolens satholicorum Domina, sed gemebunda Episcopo suo pareat. ad proviam vero diuturno urbis cum Episcopo contentiois, et ultimo decretoria dimicationis notitiam sic breviter habeatur. Est ab urbe supra dimidiam feri horam, ad pagum Budenhofer sylva, quam sui intra territorij fines volebat esse terminum Magistratus civicus; et res superiori quibus anno non libe amplius, aut legibus agebatur, sed armis etiam, et vi. neglecto nim foras, quo dubium suum ius contra Episcopam temere, aut facto quodam experiri prohibebatur, decreto, ad extrema nihilominus decurrerunt iura armata virium manu sylvam ingressi, multis ligna curribz in triumphum perfidia et efarii decreti contemptam auerent in urbem. cum interim iustis querelis, et protestationibus contra ipsos nequidquam profectum esset, Statuit tandem Illustissimus noster non longa aliqua iuris actione invidiosam libem ducere, sed contrario facto causam omnem tollere. acuti subinde principis imperio ex vicinis pagis quingenti suffici sylvam totam parabant succidere adventis in Episcopale territorium lignis. Ad hoc nuntium Magistratus arma clamare, arma viribus imperare, iura et libertatem urbis perstram ire, nisi vi, et armis tuerentur. Ad arma festinanter concursum est, porta urbis illico clauso, numerofo militibus custodia, forum et omnes urbis vicij armatorum manu obsessi. sedebantur et utrum in Episcopales excursionem tentaturi, sed paucitati suo vix enim quibus anti sives sunt recte diffidentes sufficos in urbe vivere decreverunt. Principis ita per delegatos nescio quos sutores, aut Sartores significans, iuberet sine mora eos extra urbem a capto, et loco recedere, nisi mox se in urbe captum vellet, et in experiri. Nec desere, quorum caput erat Consul Schreyer, qui imprudentius querentur, et militarentur apertius: ad unum nimirum omnes Principis administratos, multos omnes trucidandos, ipsius Principem in ferrenam urbem ergastulera coningendum: alius selesatissimo ore vociferabatur evellendos venerabilissimo senj angos omnes, alius deniqz ex face profligatissimus scarra, Senariisqz sutheranus diebus, prodigiola malitia servandissimum Principem amputato capite rogo ponendum clamabat. unum etiam in aula vicinia hospes ad aquilam ductus, nudius tertius modo in carcerem detrusus est, animum ita in atrocissimum unum confirmarent, ut Principem simul atqz i fenestra profexisset. glanda

haerisset. Immane concilium mox opere experti. ordinario urbis Capitaneo Oua ex
utraq; qua itur ad Principis palatium, platea, armorum prope Oueri appo-
pinqnant. Verum Satellites, et famuli Principis, rustici etiam qui clausis manè
portis ad aulam confugerant, numero quidem dispersi, quia triginta tantum, sed
animis, et Principis sui amore. Superiores aduentantibus obviam emigrantes quàm minis
illos, qua pugnandi alacritate sustinuerunt. urbis Capitaneus, qui à Satellite
protonario, Gysopalius primipilo, pedem ultra profere vetabatur, nisi è vestigio
alumbo traiectus mortem vellet oppetere, ferritus inquam Capitaneus inexpectatis
militis aspectu et porrectarum undequaq; per fenestras bombardarum minis non
unam in fellissimum cimationem imprudentissimo ore exornabat. Diu nosring
gladiato ausus dicere, se Gysopam, si suam in potestatem esset accepturus, non
ut Principem, indignius etiam sicario / *elz niman bittal* / tractaturum. prope diem
ipsi relictis sine capite senturijs / unde insipientes rabulo furor, et rei milita-
ris ignorantia facile intelligatur / ad suos consules avolarit, non ex aena, sed
ex curia consilium petiturus. Reversus paulo post rursus suos ad forum reme-
are. Consultatum postea erat in curia quid optimum factu videretur, et in eam
demum concessum est sententiam, ut intempestate nocte denuo in aulam fieret
absultus, et consul Schreyer quidem Principem nostrum sibi domum suam quoquo mo-
do volbat traditum. sed insatuavit Dominus concilia illorum, ut ea, quo feretissima
debuerant habere, an ita disponente humine, an feroris vehementia palam effe-
suerint. Sompta erant tempestive in aula, missi continuo cum Secretario Durbach
aliqui Satellites, qui armatos foris rusticos, uti simulabant, iuberent redire.
Domum, re verò ipsa, novum ex vicinis Dynastijs accerferent militem. illa
quidem nocte utroque vi huius supra quinquaginta in aula armati, alterum
absultum in vanum proffolabantur. iam trepidatum est erat in Monasterijs, in
vibus flencorum, et Catholicorum omnium, et suam quicq; substantiam curabat
in tatus deferri, nihil enim tutum credebatur à furiosa Catholicorum plebe,
quo nostras fortunas, et vitam inter sua iamiam namerabat folia. At ecce
Gedemotis Israel! illuofante nondum die ex omni circumiecta regione ad
urbis totius conspectum castra metantur proter Venatores, his mille quingenti
armati Provinciales quidem, sed passim veterani ex superiori bello milites cum
equitum turmis bene multis, neq; contemendis. Nullus amplius in aula metus,
sed leger etiam, et Conditiones civib; quasi iam victis ferebantur, fore scilicet,
ut armati / uti imperiose quidem Magistratus postulabat / ab urbe recederent, si
Principi Louval Schreyer, Capitaneus, et Seriniarius traderentur captivi. quod
si renuerent, serient Consules armis, et vi extraneos in urbem penetraturos, dum
indubia utriusq; et auenta iodes, et urbs tota in periculo foret: sed exalosa
Principis clementia tandem in iustum furorem conversa est. Batem quippe

2

erat post horam quartam perpetuam ex summa odis turri signum exoneratione dicendi
minorum tormentorum ad tentandam in urbem impressionem. Appropinquant illuc viri
mille quingenti et portam, ut vocant albam recta, et ordine militari statunt, pro-
missis ante ordines venatoribus, et fabricis lignariis, qui clausam portam ferribili
diffringerent. Dispositi intra portam per manipulos et Equitum turmas fides, iterata
Bombardarum exoneratione nequidquam regulere intrepidus. fabri namque lignariis
sa frustillatim porta fenestras suis aperuerunt, per quas Sulphuream pestem in oppidanos
insiderent, et venatores quidem replicatis scalis ex muro vulnera et funera iacu-
lati sunt. Durabat interim aliquanto tempore acce certamen; et nec victoria
Mare solum, sed etiam urbe vindicaretur, centum fere rusticis stratagemate usi
in remoto a porta illa loco sed aulo vicino, nimirum ad odes Gratiosi Domini
De AuWach transmissis celeriter fosse vado, angustam aliquam muri executionis
ianuam, per quam in urbem irruunt, ad aulam advolant, salubatoque honorifi-
ca bombardarum explosione Principe properabant civis a tergo circumvenire; at
illi convulsa penitus porta iam ante in fugam dispersi, in forum alicui, plurimi
in luas afugerunt odes, Episcopales potius Equites qua data via necebant
in urbem non tamen sine ordine, nec fugientes a vestigio perferenti, sed ad
aulam per vexilla, et turmas proberventi servatum Principem loco clamore
salutant. inde in area ante summam odem aciem deus instruxerunt ad-
versa in civis fronte, qui in foro prolium instauraturu credebantur moven-
tes. Sed cum ventum esset in forum proter primarias custodias / duo fructu-
cosi / positis armis fugalices invenerunt naminem, omnibus precipiti iam fu-
ga dilapsis. Atas ipsa urbs unig horo spatio capta tenebatur. forum, curia,
consulium odes multo statim insidentur milite, libere per composita volitant
plaudentes Catholicici. Exiguntur claves urbis a consulis, et in eu-
stodia forensi inveniuntur. Viciniam Principis signa ante curiam fixa,
disposita per omnes platearum artus numerose custodia. inde denique ad re-
liquas urbis portas itum est, quas invenere quidem clausas, sed sine
prosidio; totaque urbs ante sequis horam Episcopo parebat. et nos respira-
vimus periculis, et miris, quas horretica foga nobis intentaverat, defun-
cti. Dimidiam circiter post horam furas mille adhuc ex montanis adveni-
unt Pusticani milites, qui frudentes id unam volebant, non visum
a se ob defensam, quo tum cadebat, nixem datum ex turri rugna, et certami-
nis signum; sic disforente forsan Numine, miserabilis alioquin strages
civium et expilatio esset facta. Mortuus ex civibus vidit unus, vulne-
rati quatuordecim, quorum unus hodie iam furus elatur, tres adhuc ad

mortem decumbunt. Ex vicinis cecidit item unus, et quidem per infirmi-
dum ad seorsam ante portam perrexit, incerto iaculo periturus. Vulnerati quinque
paucos post ex Bruckheim transrhodano tractu adhuc adfuerunt praesenti;
urbem tum milite, et clamore referta tympanis etiam et clausuris perso-
batur. Quisq; consulum à 20 vel 30 viris in domo sua captus ex custodie
met consul Schwanckert manu propria scribere cogebatur. vixenunt illa
nocte rustici satis insolenter, et rustice pro arbitrio nimirum et discre-
tione sua. Periculum erat altera die, scilicet Dominica lotare, videre con-
sules in urbe rusticos, procumbentes utrinque ex fenestris, et incondi-
tules, et Senatores, Iussit denuo Selsissimus Princeps nosse tradi sibi
à Magistratu Consulem Schreyer omnis tumultus civium, et insolentiarum
habeatur auctorem, Capitaneum item, et Scribarium Wolff criminis utrum-
que lese maiestatis reum, sed procul iam firmo dicebantur fugisse. Pustis
alludebat, à civibus exigebant. Mox ex camera Episcopalis sumptibus
vivunt ij, qui ex exubias agunt reliqui more suo pergunt, et in odibus
potissimum Consulis Schreyer arma ad aulam omnia deportata sunt, et
inquiruntur per singulorum ordines: inventa sunt nudius tertius in domo
Capitanei urbis sex tormenta minora sub framine abscondita, et in au-
riminis lese maiestatis infimulatus. alij non melius sibi consilij indivi-
sias profugij per omnes Dioceces Dynastias mutabunt tandem, dum
causa à Cosara fuerit decisa, qua quidem civis indubie casuri videntur,
tur, eo quod nihil à Principe sine Cosaris profectu factum dicatur.
faxint superari, ut iusta causa triumphet, et Dominatum retineat
ille, qui tenet.

Quæstio I. Qui est ce que L'Angleterre espere
de la revolution

Redeunt Saturnia Regna
jam nova progenies coelo demittitur alto Cl. 4. 6

Qui est le Roy George
Clara Scuti soboles Magnam jovi incrementum Cl. 7. 49

De quelle Maison est il?
Cui genus à proavis ingens, clarumq; paterna
Nomen erat virtutis, et juse accersitq; armis. Cl. 11. 52. 225.

Quelle est sa puissance
Imperium dicant, famam qui terminat astris Cl. 11. 5. 295.

Comment parut il au couronnement
Arabibusq; comas divinum (verberis odorum
spiraret, pedes vestis defluxit ad imos
at humerisq; deo similis — — — Cl. 11. 5. 406

Quel est le nouveau prince de Wallis
Igneus est illi vigor, et coelestis origo. — — — Cl. 11. 6. 730.

Que disent les Anglois de la princesse de Wallis
Mortalis, namq; haud tibi vultus
aut phœbi soror, aut Nympharum sanguinis una. Cl. 11. 5. 335.

Quelle est sa beauté
Candidior Aggris Hedera formosior alba Est. 7. 38.

Qui est le Duc de Cornwall
Omnia in Ascanio charitas cura parentis Est. 11. 5. 650.
Combien de temps est ce, que cette illustre
race demeurera en Angleterre

Illis ego nec metas rerum, nec tempora pono
Imperium sine fine dedi

Comment se porte le pauvre pretendant
Ille amens animi, et rumore accensus lamato
spem vultu simulat, premit altum corde dolorem Est. 11. 5. 285.

Qui est le pretendant
Infelix pater, atque impius Congressus Achilli Est. 11. 5. 477.
Où iras il. Com qu'il te recetra au lieu
de sa demeure

Nimborum inprobam loca foeta furentibus Ausuris Est. 11. 5.
Comment se porte la Reine Douariere
à est Germain

Sola domo moreret vacua Est. 11. 4. 875.
Que dit Elle

Quid tunc occidimus, ne habet fortuna regressum Est. 11. 5. 495.

Qui est ce que sera fils Lili dit
quid tunc proclama stitque decorum
si modo quoniam perhibes, pater est Nympharus Apollo.
Juratum satis genovisti Georg. 4. 327.

Ne attendent pas du secours du Roy de France
Composita leges et. n. 12. 355.

Qu'est ce que le Roy de France dit au
Aori nostrum, ^{president} et. n. 12. 355.
Aestherus es, Coridon nec munera Caput alexis. et. n. 12. 356.

Qu'est ce que le president lui respond
gloco libit nostri
Dulces amos, quid de coctum sperare jubebas
Alia prebitus honos, sic nos in sceptra reportis et. n. 12. 357.

Ne esperet il pas de remonstres sur le
Throne de ses ancestres

Infelix stesens et. n. 6. 687.
Sed et aternurag sedebit

Ou s'etient il a present

Ipse ignobis egens Lybia deserta peragrat et. n. 1. 387.

Qu'est ce que le Duc de Lorraine
petuse de lui

Quasi novae fide nostris, succedat sedib; prosperis et. n. 24. 100.

Qu'est ce que le Duc de Lorraine lui dit.

Quid struis, aut qua spe nostris terras obia tenis et. n. 24. 271.

qu est

Que est ce que le pauvre prétendant lui reproche
Aren, quæ nunc bellus inquit, quæ nunc æquora possunt
accipere aut quid jam misero tibi deniq. restat
cui neq. apud Danaos usquam locus insuper ipsi
Vandalia inferni poterat cum sanguine potend. ct. 7. 69.

Où prétend il d'aller
Juventus quo fata ferunt ubi sistere debet. ct. n. 13.

Quelle consolation auras il en voyage
per varios latus, per tot discrimina rerum
tendimus in labiæm sedes ubi fata quietas
ostendunt ct. n. 1. 2. 07.

Que fait le venerable Docteur
Criminibus terrere vocis et spargere voces
in vulgus ambiguas et quæritæ anaxius arma ct. n. 2. 98.

Que fait Mylord Bolingbroke
Atres abire fuga delictis relinquere terras. ct. n. 4. 7. 87.

Le grand politique, que veut il faire
a la campagne
multa rurens animis Olympias venerabæ agrestibus. ct. n. 3. 31.

Que est ce que les Whigs souhaitent
Câ Mylord Bolingbroke de
scabimus feralis præp. podagras
Gellius

Quid facerem neq[ue] servitio me esse lice[re]t
tui. tam praesentis alibi cognoscere divos. Eccl. II. 40

Que dit le Evêque de Londres
Hoc quam pingui maceret mihi Jucundus anno. Eccl. III. 10

Que dit l'Archevêque Ferrisero
Hoc erat, his si inquit, quod vobis serpe petis. Eccl. I. 12

Que dit l'Empereur
Daphnium ad usum ferimus, amantibus quoq[ue] daphnium. Eccl. I. 55

Que dit le Roy de Portugal
non equidem invidet, miris magis. - - - Eccl. I. 11.

Que dit le Roy d'Espagne au Roy de France
sanctum vicine palam non
sensibus hanc inmissis, res est non parva fruges. Eccl. III. 54.

Que dit le Roy de France
Aurea mala decem rotas, eras altera mittam. Eccl. III. 70.

Que disent les Hollandois
Aggredere in magnos sceleris iam tempus honoris. Eccl. IV. 49

Que disent les Catalans
Nos stredo divinus horas. Eccl. VI.

Que dit le Duc de Savoie
mei sum adeo informis, nuper me in littere vidi
quam placitum vantis etatis mare - - Eccl. VI. 7. 5

N'attendez il pas de se courir du Roy de France
Johann Jakobus, et autres

Componho legas

Act. 14. 315

Qu'est ce que le Roy de France dit au
pretendant

Noti nostrum, in his vos tantis componere libis
Justitiam es, Corijdor, nec minora curat alexis Act. 4. 56.

Qu'est ce que le pretendant luy respond
quo libi nostri

proleus amari, quidam coelum sperare jubebas
huc pietatis honore, sic nos in scripta responis Act. 11. 255.

N'esperes il pas de remonter sur le
Throne de ses Ances tres

Infelix Thesens
sedes aternumq; sedebit

Act. 6. 687.

Qu'est ce que il se present

Ipse ignotus, regens libere decerta peragra Act. 5. 387.

Qu'est ce que le Duc de Lorraine
pense de luy

Quis novus tui nostris, huc se il sedibus hospes Act. 4. 10.

Qu'est ce que le Duc de
Lorraine luy dit

quid stans aut qua spe nostris tuis oba terris Act. 4. 271.

Qu'est ce que le parure per tendant les yeux
Avec, que nunc fellus inquit qua me equos possunt
accipere aut quoniam misero mihi deniq' restat
Cuiusq' apud Danaos usq' laeis inquit ipsi
Vandania inferri potest cum sanguine possunt. l. n. 7. 60.

Où préfère il d'aller
fructus quilo sola ferant ubi sistere debet l. n. 43.
quelle consolation aura il en voyage
per varios casus per tot discrimina rerum
ferovimus in latium sedes ubi sata quietas
extendunt l. n. 1. 7. 07.

Que fait le venerable Docteur

Sacherevell

Criminibus turres novis et spargere vices
in vulgum ambiquas et quare conscribit armat. l. n. 4. 98.

Que fait le Ministre Solingbraeke

ardet abire fuga dulcem relinquere terras l. n. 4. 7. 8. 5.

Le grand politique que veut il faire
à la Campagne,

multa mirantur animi, et Josephus venerabar a gestis l. n. 4. 3. 4.

Qu'est ce que les Whigs souhaitent
à Mylord Solingbraeke

scabimus ferat turpesq' prodigias Gellius

7.
Qu'est ce que le Whigs disent de feu
la dernière Reine Anne

varium et mutabile semper

Seemina

Ann. 4. 569.

Comme les Tories supportent à la les
changemens dans les charges

Ita peccati omne melius multum, mutando, pericula
quod peccati imperit, quoniam tota ammittit sequantur

Ann. 5. 718.

Qu'est le Ministre et a present
veluti migrante coloris

utrum vult hostes, quoniam omni ammittit. Ecl. 9.

Que fait le peuple d'Angleterre

Sindicta incertum studia in contraria vulgus. Ann. 1. 561.

Que fait la Duchesse de Malborough

recidant etiam causas irarum, saviq. dolores

excitant animo, munit alta mente repostum

judicium paridis, spretoq. injuria forma. Ann. 5. 719.

Qu'est ce que le Duc entreprendra a l'avenir

sternit poenas, Gallumq. rebellum Ann. 6. 828.

Que fait le comte de Stafford

Consilium vultu tegit, ac spem sicte seruat Ann. 2. 477.

Que dirait il en luy même des

conjectures presentes

Quid facerem, neq[ue] scribit me exire liceret
neq[ue] tam praesentes alibi cognoscere diros. Ed. 5. 40

Quid dicit le Evêque de Londres
Eheu quam pinquis macerest mihi, Tacurus in auro. Ed. 5. 100.

Quid dicit le Archevêque de Ferrisom
hoc eras, hoc pinquis, quod vobis saepe petivi. Ed. 5. 759.

Quid dicit le Empereur
Naphtis ad astra feremus, amaris nos quoq[ue] Naphtis. Ed. 5. 33.

Quid dicit le Roy de Portugal
Non equidem invidio, miror magis. Ed. 5. 52.

Quid dicit le Roy d'Espagne au Roy de France
Tantum vicine Palamon
Sensibus hanc itais: res est non parva superioras. Ed. 5. 54.

Quid dicit le Roy de France
Aurea mala decem nisi, erat altera me thara. Ed. 5. 70.

Quid dicunt les Hollandois
aggraderis flagnos si acirit, iam tempus honoris. Ed. 4. 49.

Quid dicunt les Castalons
Nos slendo decimus horas. Ed. 6.

Quid dicit le Duc de Savoye
Hec sum vero infirmus, nuper me in littore vidi
Cruentum plaudent vantis staret mare. Ed. 7. 26.

Que dit le pape a son frere papeau
les catholiques de main en Angleterre

Sto meo, quondam felix pocus ite Capella Ed. 1. 75.

Que disent tous ceux qui souhaitent
au bien au Roy George

Dum iuga montis aper fluvios dum piscis amabil
Dum Thyrio pascuntur apes, dum ure Cicada
Semper honor nomenq^s locum laudesq^s mandant Virg.
Ed. 2. 46.

Qu
ne

Elz

ho

Pa

No

Ses

et

Fl

Al

Ca

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Anglia
Anag. Gallina.

Nomini addatur Ludovici littera prima :

Et Galli est conjux Anglia foedifraga.

Ebria sub pedibus Galli Gallina quiescit :

Nec sentit morsum quem coeundo capit.

Celsa peregrino dum subdit colla marito :

Eua Major Gallo, nunc erit Anna Minor.

Quos parent pullos? Basiliscum, Gemma Draconis :

Britannusq; Notus Notus in orbe reges.

Imperatrix Barcinone commorans Sponsa suo Carolo vj.

Vis orbis dominum pariam tibi Caesar? et a me

Tam procul in Terris iam diuturnus abes?

Non ita Membra puto pariter sunt Caetera, Sicut

Vulgus ait longas Regibus esse manus.

Aut tibi me junge, aut mihi & : vice scilicet ista
Imperij soboles Nata duobus erit.

Cave, nec invidio, sine me tot in orbe Coronas

Colligis, at soboles, Me sine, nulla venis.

Ex
M. Regina
valisenti

Faint, illegible handwriting on the top half of the folded paper, possibly bleed-through from the reverse side.

Handwritten text on the bottom half of the folded paper, including a circular stamp or seal on the left side. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Virgo Elisabetha,
 Augusta Rom. Imperatrix Catholicae Hispaniarum
 nec non
 Apostolica Hungaria Regina,
 posonij die 18. octobris 1714.
 solenniter coronata,
 Viennam 26. ejusdem Reduci
 G. o Kelly S. R. J. Eq: ab archiepiscopo sue. Car. & cathol. Maj.
 Amonum Rex & Inspector
 S. & O. B.

Quae Vea pannonicas vultu est recedat per Urbes
 an Venus an pallas, an jovis illa soror,
 si genus aspicias, juno est, si pectora pallas
 si formam spectes, quid nisi casta Venus
 juno Venus pallas Trias uni cedat Elisa
 Haec quia divarum fers deus una Trium
 victutesq; omnes, pacemq; coronat Elisa
 Pannoni gestans nunc Diadema Throni
 Haec Stephanus cernens alto sublimis olimpo
 consule subjebris inquit, Elisa meis
 ea te nascentia stephanique leopoldique
 Austriaco Hungarica sacra propago domus
 Annuit omnipotens carolum dabit esse parentem
 et dabit Austriacos casare patre deos

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Sive *Elisabetha Augusta Rom. Imperatricis
 Catholicae Hispaniarum*

*ne non
 Apostolicae Hungariae Reginae.*

Posonii die 28. Octobris 1714.

soleniter coronata

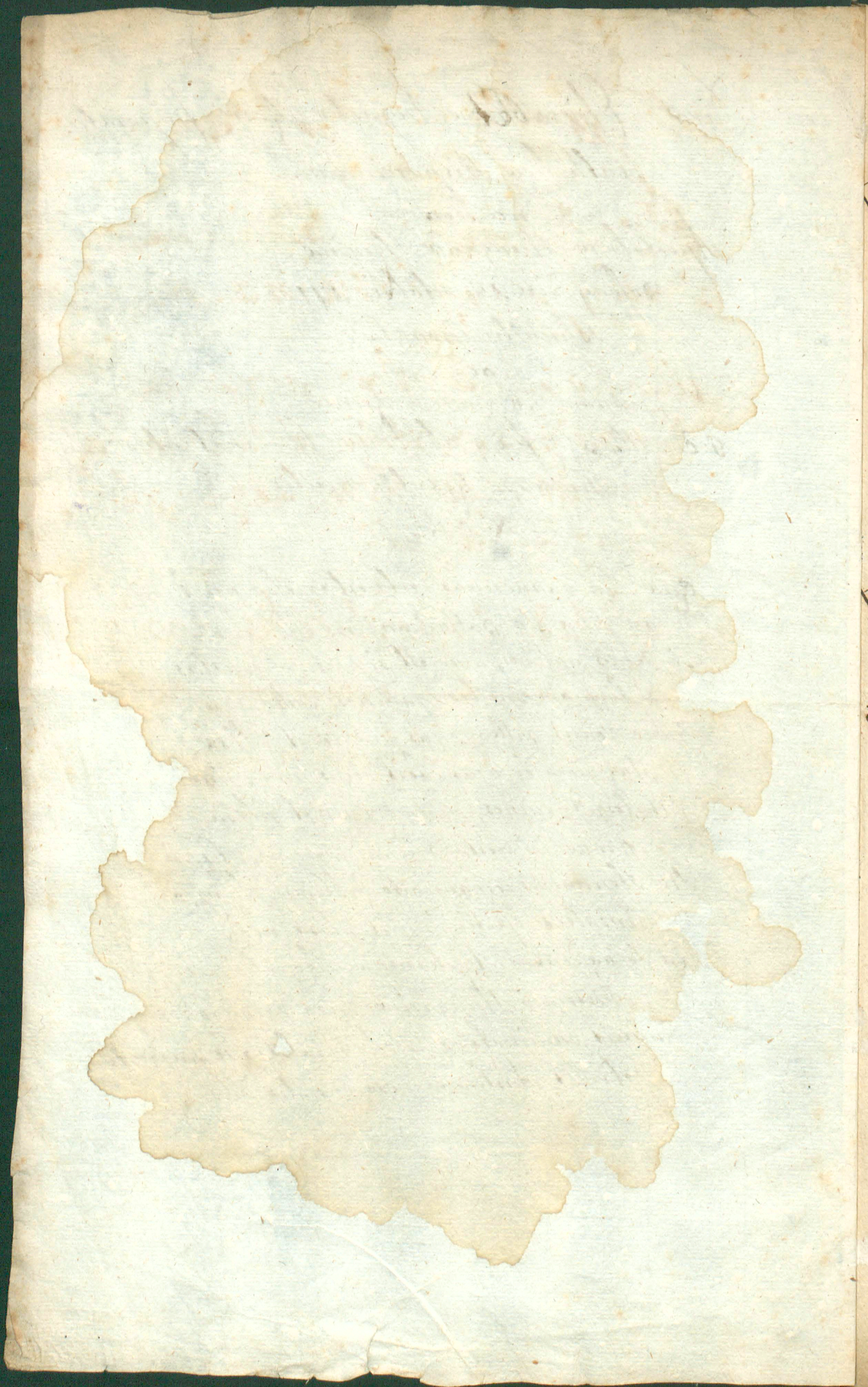
ac

Viennam 7. 6. ejusdem Reduci

*G. O. Kelly S. R. J. Eq. ab Aghrim sac. cas. et cathol. Maj.
 Annorum Rex et Imperator*

S. & O. S.

*Quae Vea pannonicas vultu est excelsa per urbes
 an Venus an pallas, an jovis illa soror
 si Genus aspicias, juno est, si pectora pallas
 si formam spectes, quid nisi casta Venus
 jureo Venus pallas Trias uni cedat Elisa
 Haec quia divarum fert decus una trium
 Virtutesque omnes, praemq; coronat Elisa
 pannonici gestans tuum diadema throni
 Hoc Stephanus cernens alto sublimis Olympo
 Consule. subjectis inquit Elisa meis
 Ex te nascentur Stephanique Leopoldique
 Austriaco Hungarica sacra propago domus
 Annuit omnipotens carolum dabit. esse parentem
 et dabit Austriacos casare, pulchre Deos*



R. H.

Ad pacem Rastadiensem.

Litterulâ Rastadt à Ranstadt discrepat unâ:
Consimili; pacis forsitan omen erit.

Allusio seu contra-carmen alludens
ad nomen Rast = id est Ruffstatt, et
Ranstadt id est Renstadt seu glaz;
significationem.

Litterulâ R^xastadt à R[†]anstadt discrepat unâ,
dissimili; clarum pacis et omen erit;
Hic^x bellare jubet: locu[†] indicat ille quietem.
N^x liquidâ dispar pacta novare vetat.
negare

At present in the

the history of the

the history of the

the history of the

the history of the

26
13 # 194
Reveniente in Germaniam.
Magno Britannia Rege Georgio
Post longos imbres.
Affulsi terris diu expectata serenitas.

Lejas mundabat diuturnis imbribus arva,
Et Ceres assiduis mersa geribat aquis -
Te tandem patria redeunt Regum optime, rediis,
Tempora turbato prosperiora Palo.
Oceanum Thetis, coelum bona Juno serenat,
Et nitidi redeunt Te redeunte dies.
Sic utinam nullis prostrata obnoxia nimbis,
Sint semper votis Astra serena Tuis.

Lettre

à un Gentilhomme Allemand,

à un Ami en Hollande, au sujet d'un écrit qui a pour titre: Considerations sur le danger présent de la République, &c.

Monsieur

Vous m'envoyez un écrit intitulé: Considerations sur le danger présent de la République, par rapport au traité de garantie respective de tous titres, droits, Etats, pais, conquêtes faites et à faire déjà voulu entre l'Empereur et le Roy de la grande Bretagne, avec instance aux seigneurs Etats Generaux d'y en-
 trer dans le terme prescrit, par leurs Majestez Impere-
 riale et Britanique; et vous me priez de vous marquer ce que j'en pense. je l'ai parcouru pour être en état de vous obéir, et vous dire, que je n'ai point vû de libelle plus rempli de verité, ni qui fasse mieux connoître, que l'Esprit de la Cour de France n'est point changé. Cette Cour peut bien changer de Maître, mais point de Maximes: Elle ne perd point de vûe les vastes projets qu'elle a formez de puis plus d'un siècle. un des moyens qu'elle a toujours employé pour venir à son but, et qui ne lui a que trop souvent réussi, a été de semer des jalousies et des mefiances parmi ses voisins elle a seu par cette voye si bien les animer l'un contre l'autre, pendant la dernière negociation de paix, qu'elle leur a fait perdre le fruit qu'ils étoient prêts de recueillir d'une si longue suite de heurteux succès. Elle a regagné par intrigue l'ascendant qu'elle avoit perdu par les armes, et à présent que les mêmes

Alliez attentifs au repos de l'Europe et au bonheur
de leurs sujets, cherchent du moins à s'assurer la pos-
session de ce qui leur a été acquis ou confirmé aux
derniers Traitez par des Alliances defensives, et des
garanties reciproques, on leur impute ce desir de pre-
venir des troubles, et de rendre la paix éternelle, si fait
se peut on leur impute dis je ce desir comme une sup-
re manifeste contre la France, qui non contente de la
grande et reconnue Superiorité de forces qu'elle a sur
chaque puissance en détail se veut arroger un nouveau
droit inédit jusqu'à présent d'empêcher qu'elles ne
s'attachent de suppléer en quelque façon au défaut de force
de chaque Etat ou particulier par une liaison générale
pour maintenir la paix il faut que toutes les autres
puissances se reposent uniquement sur la bonne foi
de la France pour l'observation des traités faits avec elle
et c'est un crime, selon ses maximes, que d'en do-
uter, ou de vouloir prendre la moindre précaution, pour
s'assurer les uns aux autres la durée de la paix, aux
conditions que la France elle même a stipulées avec
chacon d'eux si récemment. il sera cependant per-
mis à la France de se vanter de ses Alliances avec l'
Espagne la Sicile et dans le Nord pour nous intimider
il lui sera permis de faire d'autres Alliances dont un
Prince très chrétien ne doit point véritablement se
vanter mais il saura mettre à profit la Guerre du
Turc, si elle se fait, il saura même tirer parti de
précautions sages et nécessaires qu'aiguisés l'Empereur
pour mettre la chrétienté à l'envers de ces infidèles
si elle ne se faisoit pas. cet armement de l'Empereur
lui fournissoit un prétexte specieux pour alarmer toute

la terre des vastes desirs de la Maison d'Autriche; on lui en fait un crime capital pour gagner les bonnes grâces de la France, il auroit fallu que l'Empereur eût laissé les pais héréditaires aussi dégarnis que la Morée, ce libelle est un digne échantillon du sentiment françois à cet égard: Comme il doit produire son effet en Hollande, il n'y a sorte de calomnie, qu'il n'impute à l'Empereur et aux Anglois, pendant qu'en Angleterre, en Allemagne, et aux pais bas, ils font débiter les injures les plus atroces contre les Hollandois ils ont jeu gagné s'ils trouvent le secret de nous aigrir si bien les uns contre les autres, qu'il n'y puisse plus avoir de liaison ni de confiance, puisqu'ils vous me marquent cependant que ce libelle fait quelque impression sur certains esprits, examinons un peu les prétendues raisons de ce déclamatteur, autarit qu'on pourra les démêler d'avec un tissu d'invectives contre vos anciens et bons Alliez.

Il prétend que l'Empereur et la grande Bretagne ne proposent cette Alliance aux Etats que dans la vue de les porter à faire une nouvelle Guerre à la France à l'Espagne, au Roi de Sicile, et dans le il représente l'Empereur comme le prince redoutable, qui aspire aujourdhui à la Monarchie universelle.

Que bien loin d'être satisfait de la conquête des pais bas, et des provinces en Italie qui lui sont acquises par la dernière guerre, il ne songe qu'à faire de nouvelles acquisitions.

Qu'il n'est armé sans ombre de se couvrir contre le Turc; mais que ses véritables vues ont été, et sont de attaquer l'Italie de porter la guerre en France, par l'Alsace, et les pais bas; et qu'il assure de sa des suites que

cette entreprise lui promet, il médite de porter ses ar-
mes en Espagne: que pour cet effet il veut par ce traité
s'assurer des secours maritimes de la grande Bretagne, et
de la Hollande.

Que non content de ces idées, il songe déjà à former des
Chambres de réunion à Bruxelles, et à Milan, à faire
valoir même tous les droits surannés de l'Empire. Comme
si bien que confinant déjà à presque toutes les puissances
de l'Europe, il n'y en a aucune sur laquelle il ne
soit en droit de former des prétentions, par droit de biensé-
ance et d'héritage.

Que l'Angleterre, au lieu d'être en garde contre cette
puissance formidable, au lieu d'être alarmée de ses vastes
projets, est assez aveugle pour souhaiter la guerre avec
la même ardeur; qu'elle a aussi retiré de très grands
avantages de la guerre passée à savoir Gibraltar, le
port Malton, St. Christophle, un riche traité de commerce
avec l'Espagne, le asiento, Buenos Ayres etc.

Que les Anglois gagneront plus en faisant la guerre,
qu'ils n'y dépenseront, par les étendues qu'ils savent
prouvoir à leur Commerce, que plusieurs intérêts diffé-
rents se trouvent combinés à les y porter; l'intérêt
personnel du Roi, comme prince étranger qui espère
de trouver son compte en Allemagne, l'intérêt de la
nation, par les avantages qu'elle procurera pour son
commerce, et celui de faire combler le canal de Mar-
dick qui les inquiète, quoique ce canal ne soit ni fort te-
nu, ni arsestral: l'intérêt du Ministère présent afin
de multiplier les emplois sur la flotte et dans les troupes
pour s'y acquérir plus de créatures, et afin d'occuper
l'esprit de toute la nation si vivement au dehors, qu'elle

esprit de cabale ne puisse prevaloir, au dedans.
il assure que tous ces interets combinez conspireront à la
guerre, et que les avantages qui leur en reviendront, sont
évidens, un motif de plus pour faire souhaiter la guerre
aux Anglois et qui leur est commun avec l'Empereur;
c'est qu'un guerre ne peut manquer d'abîmer la
Hollande dont la ruine est le point de vûe de l'Empereur
et de l'Angleterre selon ce libeliste.

les differens partis en Angleterre même sont d'accord,
selon lui, les Whiggs aussi bien que les Tories verront
avec plaisir perir cette republique

Ayant ainsi étalé la puissance redoutable de l'Empereur
et approfondi les prétendus desseins de ce prince, et de la
grande Bretagne, il veut démontrer que la Hollande
épuisée, et est trop mal fournie de la complaisance
avouée qu'elle a eue pour les Allies pendant
la dernière guerre pour se laisser entrainer à la faire
derechef.

C'est une triste reflexion, dit-il, pour cet Etat de ne s'
être épuisé, que pour aggraver la Maison d'Autriche
et procurer au Commerce des Anglois une étendue qui
absorbe celui des Hollandois par quel droit les Anglois,
plûtôt que les Hollandois, se sont ils fait remettre le
port Malton, Gibraltar l'Isle de St. Christophe et, par
quel droit se sont ils attribués de si grands privilèges aux
indes Espagnoles? Ne ont ils pas conclu à Barcelonne
un traité secret à votre exclusion, et contre la teneur
expresse de vos engagements respectifs, lequel traité
devoit incorporer les Nations Espagnoles et Angloise
dans une même Compagnie des Indes pour le Commerce
du nouveau Monde, c'est en faveur de ce traité,

si pernicieux à votre Commerce, que, que l'Angle
terre vous veut faire reprendre les armes, et pour ga
rantis aussi les nouveaux Traitez de Commerce fait
ou à faire avec la Sicile et les puissances du Nord
Enfin au lieu des avantages qu'on auroit pu s'as
surer si l'on eût accepté les offres immenses et serieuses que
fèrent la France et l'Espagne à cet Etat en 1706 la
Complaisance aveugle que vous eutes pour vos Alliez
en les rejetant, ne vous a procuré aucun autre,
si ce n'est la Barriere: et qu'est-ce que cette Barriere
une semence de divisions

Tant si en fait que ce soit une ligne de places fortes,
soutenuë par vos anciennes fortifications, que vos troupes
sont sequestrees loin de vous vos garnisons coupées et
trop distantes l'une de l'autre pour se protéger au beso
in si votre Barriere étoit limitrophe. L'argent destiné à l'
Entretien des places et des troupes ne seroit pas
perdu pour vos provinces, il en feroit au contraire
pour enrichir un autre peuple, qui ne medite qu'
une levée de Bouilliers, reclamant de ja à Vienne
par ses Deputez, et les terres qui vous ont été re
mises, et le Commerce libre sur l'Escaut sans doute
qu'ils vont ensuite se rendre à la Haye, pour être
à la faveur de ces reclamations, le payement des cinq
cents mille écus qui vous sont attribuez. Enfin pour
n'avoir obtenu, après tant d'efforts, qu'une Barriere
si captieuse, n'eut-il pas été plus honteux pour
vous, aux Approches de la guerre de vous être livré
à la discretion de vos ennemis: aujourdhui ils pû faire
pis que de vous en accorder une pareille

Mais enfin cette Barriere, telle qu'elle est, ne vous est, elle pas déjà assurée par la garantie de l'Empereur, et du Roi de la grande Bretagne? si vous avez besoin d'un surcroît de sûreté, c'est sans doute de la France qui confine à cette Barriere

La France vous offre motu proprio de la garantir: puis donc que l'unique avantage qu'on vous fait envisager dans la Ligue proposée, vous peut être mieux assuré par la garantie de la France que par cette Ligue et que cette Ligue, selon lui, ne peut manquer de vous engager dans une nouvelle guerre, que vous n'êtes nullement en état de soutenir, il conclut, qu'il ne s'agit point de Ligue, point de guerre, mais une paix profonde.

pour mieux démontrer combien il est contraire aux intérêts de cet Etat de se laisser en aucune façon persuader d'acquiescer au traité en question, il nous représente la France dans un Etat à inspirer plutôt de la pitié que de la crainte; dénuée d'hommes et d'argent la guerre et les reformes ont détruit tous les vieux corps de France sans Cavalerie, qu'infanterie. Le Royaume épuisé de finances, ne peut plus leur restituer un nouvel être. C'est enfin une puissance qui nous rend les armes; et les intérêts de cet Etat exigeroient bien plutôt qu'on lui aidât à se relever, que de consentir à la Ligue proposée qui renferme tacitement une déclaration de guerre contre l'Espagne la Sicile et la France même

Voilà, si je ne me trompe, le précis du raisonnement de cet auteur, si sans en qu'on veuille donner le nom de

raisonnement à des invectives fondées sur un nombre
de faits prétendus qui sont ou absolument faux, ou tout
au moins circonstanciés, qu'il ne les représente
l'Empereur soutenu de tout l'Empire, et des forces
de la République, s'est trouvé fort inférieur à la fierté
seule, la campagne de 1714 outre l'échec reçu à
Denin, et la levée du siège de Landau, il ne put
empêcher la prise de Douai, du Quénois et de Bou-

chain
La campagne d'après il perdit Landau et Fribourg
quoiqu'il fût soutenu de tout l'Empire. Ces faits
accorderont mal avec l'idée de ce prince redoutable
qui veut d'emblée se rendre maître de toute l'
Europe

L'événement vient de faire voir qu'il avoit raison de
demander une armée, et toute la chrétienté doit lui faire
bon gré, qu'il ait voulu soutenir un si pesant far-
deau, et ~~si~~ l'état de ses finances, qui sont telle-
ment dérangées, si l'on peut s'en rapporter à ceux
qui doivent en être informés, qu'il lui auroit été
très difficile, pour ne pas dire impossible de fournir
aux dépenses d'une autre campagne. Le Ciel a béni
la justice de ses armes, et il faut espérer, que la vic-
toire signalée qu'il vient de remporter, lui procurera
une bonne paix, ou qu'il aura du moins telle-
ment abattu les forces de ces infidèles, qu'il ne
sera pas nécessaire de leur opposer la campagne pro-
chaine des forces si nombreuses, à l'entretien des
quelles il est comme on l'a dit, très impossible à
l'Empereur seul de fournir. Mais quand il seroit
vrai que l'Empereur fût capable de former les

vûes chimeriques que cet auteur lui attribue, il est
 très certain que sans le concours de plusieurs autres
 puissances, ses efforts seroient très impuissans, parmi
 ces vûes ridicules l'auteur n'auroit point dû parler
 de Réunion; cette expression rappelle à notre sou-
 venir ces Chambres de Réunion, dont la France
 devoit supprimer la memoire

Mais l'Angleterre veut aveuglément entrer dans toutes
 les vues de la Maison d'Autriche: Elle a extrême-
 ment profité de la guerre passée; Elle pourra la
 faire de nouveau sans y mettre du sien Elle y
 gagnera même très considérablement. Les avanta-
 ges qu'elle a retirés sont Gibraltar, et le port
 Mahon, un riche traité de Commerce avec l'
 Espagne l'Asiento, Buenos Ayres, & Christophle
 examinons un peu en détail ces avantages

Quant à Gibraltar et au port Mahon ils coûtent à
 la Nation six ou sept cent mille écus par an de
 entretien; dépense dont très certainement Elle ne
 s'est chargée, que dans l'unique vue d'avoir des
 Echelles pour la Navigation et le Commerce de la me-
 diterranée, au cas que l'Espagne s'unissant à la
 France dans les querres qui naturellement peuvent
 survenir, voulut leur fermer cette mer la Hollande
 qui vraisemblablement ne pourroit pas être long tem-
 pêtre, quand la France et l'Angleterre seront brouillées
 tirera de ces places entre les mains des Anglois, ni
 plus ni moins d'avantage que les Anglois mêmes,
 sans qu'il lui en coûte un sol de dépense
 le Riche traité de Commerce que l'Angleterre a retiré

est de telle nature, qu'il détruisoit absolument tout
Commerce avec l'Espagne, si il avoit subsisté: la Cour
d'Espagne a tellement reconnu cette vérité, qu'elle
y apporte quelque changement, mais pour peu qu'
on veuille ne pas ignorer des faits notoires et publics
on sait que ni les Anglois, ni les Hollandois ne sont
point traités en Espagne comme ils l'étoient du tems
de Charles second, ni comme ils sont en droit par les
présens traités de l'exiger.

L'asiento est un autre avantage singulier qui doit
exciter la jalousie des Hollandois, cependant je puis vous
dire, Monsieur, que je me suis trouvé à Londres quand
la question fut agitée parmi les Directeurs de la Com-
pagnie du sud, s'ils devoient accepter l'offre que la
Cour d'Angleterre leur faisoit de cet asiento; et c'est
un fait constant que la Compagnie auroit rejeté l'
offre, si la Cour ne s'étoit donné beaucoup de mouve-
ment pour la faire accepter: et j'ai vu dire à des gens
très sages dans ce pays là, que la raison pourquoy les
actions de la Compagnie du sud ne vont pas de pair
avec les autres actions des fonds publics, c'est qu'elle
s'est chargée de l'asiento si vous me demandez pour-
quoy la Cour s'est pourtant employée pour que l'asiento
subsiste; je vous dirai la raison qu'on m'a alléguée
vous savez que l'asiento n'est autre chose qu'un con-
trat, qui doit durer trente ans, par lequel la Com-
pagnie s'engage de fournir tous les ans un certain
nombre de nègres aux Indes Espagnoles, au même
prix que cela s'est pratiqué dans des contrats précédens
deus qui se sont faits avec d'autres nations; Mais comme

la plupart des traitans par le temps passé ont perdu par
 ce contrat, et que même plusieurs ont fait banqueroute
 le Roi d'Espagne accorde aux asientistes d'aujourd'hui
 la permission de faire entrer dans les Indes sous les ans pendant
 la durée de ce contrat 500 Tonneaux de Marchandises, pour
 bonifier la perte que l'on fait qu'ils font par l'intro-
 duction des negres, or les Marchands sensés soutiennent que
 cette permission, qui dans les temps passés auroit été fort
 lucrative, ne compensera point aujourd'hui la perte qu'il y
 aura à fournir les negres la raison d'iceulx est claire,
 parce qu'autrefois il n'entroit en Amerique aucune
 denrées Europeennes que par les flotes et les galions, et
 que des particuliers qui alors auroient beaucoup profité
 à y faire entrer des Marchandises qui étoient tres rares
 dans ce pais la n'y trouveront pas leur compte à present
 parce que les francois ont fait entrer dans l'Amerique,
 non seulement pendant la guerre, mais même depuis la
 paix, nonobstant les traités d'Utrecht, une si grande
 quantité de toutes sortes de denrées Europeennes, qu'il y
 en a par tout de grandes magasins, et qu'elles se vendent
 presque au même prix qu'en Europe les Ministres d'
 Angleterre et de Hollande ont eu beau représenter l'adversus en
 Espagne; ce commerce illicite, et contraire aux traités sub-
 suite et se fait toujours: Mais comme on veut toujours se
 flatter que la Cour d'Espagne, qui y est plus intéressée que
 toutes les autres nations, voudra un jour, pour son propre
 avantage, mettre ordre à ces abus, la Cour d'Angleterre
 à jugé à propos de ne point fournir de prétexte aux francois
 d'éluder ces articles du traité d'Utrecht elle a prévu que
 si l'Angleterre rejettait l'asiento, la France le prendroit,
 non pour l'avantage qu'elle retireroit de l'exécution de ce
 contrat mais par la commodité qu'il lui fourniroit de con-
 tinuer ce commerce défendu, qui est également nuisible
 à la Hollande et à l'Angleterre par cette raison la Cour

D'Angleterre à voulu que le contrat subsiste; et pour com-
" pendre aux particuliers la perte qu'il est sûr qu'ils ont
feront le Roi fait la dépense de deux ou trois cens mille en
par an pour l'entretien des vaisseaux et équipemens qui
font le commerce de cette compagnie si l'on est assez heureux
d'obtenir le but que l'on se propose par cette dépense, et
exclure avec le temps les François de ce commerce illicite et
contraire aux traités la Hollande y trouvera son compte,
aussi bien que l'Angleterre, qu'il qu'elle ne se mette pas
en frais pour cela.

je ne sai pas ce qu'il veut dire par *Buenoi* d'ici; je ne sache
pas que les Anglois y aient obtenu aucun établissement
St. Christophe est une petite isle qui étoit occupée conjointe-
" ment par les François et les Anglois qui s'étoient chassés et
retassés les uns les autres les Anglois s'en sont trouvés
en possession quand la paix s'est faite, et l'ont conservé
par le traité de paix. je m'étonne que l'auteur n'ait
point ajouté plaisir, idée aux Anglois par le traité
de paix, cession que les François ont coutume aussi de
faire sonner bien haut: cette acquisition est elle
comprise dans son est, ou bien a-t-il écrit à dessein
d'en faire mention, pour ne point rappeler à la me-
" moire des Anglois combien ils ont été dupes, en cedant
aux François, pour ce malheureux fort non seulement
le Cap de Breton mais aussi la liberté de prendre et s'écher
leur poisson sur l'Isle de Terre Neuve, c'est à dire en
accordant aux François une communication de tout le utile
pendant, qu'ils ont acquis le droit de faire tous seuls les
frais de l'entretien des forts.

Les grands avantages retirés de la dernière guerre par
les Anglois dans quelque beau jour qu'il les ait eues,
ne doivent pas avoir paru sans à notre avis même
pour exciter la jalousie des Hollandois contre

Contre l'Angleterre au point qu'il vouloit, il ardon
 en recours aux avantages qu'ils s'etoient en idee, il a
 cru que le traité de Barcelonne lui fournissoit ample man
 tiere à cela, il est vrai qu'il a été obligé de supprimer
 quelques circonstances, qui étant suës, ne manqueraient
 pas de remettre le calme dans les esprits; l'un est
 que dans ce traité de barriere il n'y a aucune clause
 où expression qui directement ou indirectement donne
 l'exclusion aux Hollandois; un autre que par le
 premier traité de barriere, postérieur à celui de Barcelonne
 les Anglois se sont engagé de procurer à la Hollande
 tous les meme avantages pour le commerce qui leur
 roient acquis à l'Angleterre. de plus on sait que
 l'Empereur s'est expliqué, et aux Anglois, et
 aux Hollandois sur cette matiere, de maniere à
 ne laisser aucun doute que les Hollandois n'eussent
 partagé avec les Anglois tous les avantages qui
 auroient pu résulter de ce traité. N'est il pas vrai,
 Monsieur, que la connoissance de ces faits met ce
 traité dans un jour bien different de celui que lui veut
 donner cet auteur? Au lieu de l'avisager avec lui
 comme une pomme de discorde, on trouvera qu'il auroit
 dû contribuer à fortifier et liement cette liaison entre
 les trois puissances en question, que tant d'autres
 raisons rendoient si convenable et si necessaire à tous.
 Mais on doit pardonner à l'auteur son emportement
 contre ce traité, parce que veritablement il donoit pour
 toujours l'exclusion, et en termes bien précis et bien
 forts, à tous les Sujets de France, d'avoir aucun com
 merce aux Indes Espagnoles.

Après cet exposé des pretendus avantages retirés par
 l'Angleterre de la dernière guerre, il veut demonst
 r

La there

La these favorite, à savoir que les Anglois ne Long
qu'à une nouvelle guerre: pour la Loubenis, il est obligé
d'avancer un tas de contradictions qui s'entendent aux yeux.
Les Anglois, selon lui, gagnent plus à faire la guerre,
qu'ils n'y dépensent. Cet homme n'a-t-il point lu du
moins les gazettes? Ne sait-il pas que l'Angleterre
a perdu quelques milliers de vaisseaux marchands pendant
les dernières guerres? ignore-t-il qu'elle a près de cinq
cens millions de votre Monnoye de dettes contractées pen-
dant les deux guerres, dont une bonne partie est
due aux étrangers? qu'elle se fait une loi inviolable
de payer régulièrement les intérêts de ces dettes qui
absorbent beaucoup à delà de trois les Revenus ordi-
naires de ce pays; que pour y suffire, on a été obligé
de mettre quantité de nouveaux impôts sur le
Commerce, qui est tellement surchargé, que certains
ont la Hollande n'a point à craindre de cet
cote-là une concurrence pour le commerce de longues
années. N'est-il point étonnant que dans un pays
si voisin de l'Angleterre, il se trouve un homme
assez effronté pour avancer de pareilles choses? ou
qu'ils ceux qui l'employent, aient assez peu de juge-
ment et de bonne foi pour les lui faire publier?
Ce que l'on vient de dire des charges extraordinaires
imposées pour un grand nombre d'années sur l'entrée
et la sortie de toutes sortes de marchandises en An-
gleterre, peut servir de réponse à tout le reste du
verbiage que débite ce libelliste sur ce qui regarde le com-
merce. Les raisonnemens là-dessus marquent assez une
forte envie de commettre les deux Nations, mais ils
marquent en même tems une profonde ignorance des
Sujets, ou bien un excès de mauvaise foi. La Hollande
toute épuisée qu'elle est, évite de se charger de
Commerce.

Commercé. Elle a en raison, et il y a lieu d'esperer que
 une longue paix, et un commerce florissant pourront avec
 le tems la mettre en état de retenir les Finances. La durée de
 la paix est également nécessaire aux Anglois, pour le
 payage insensiblement de leurs dettes; et si les Minis-
 tres d'Angleterre ont le sens commun, ils doivent sentir
 non seulement que c'est l'intérêt de leur partie, mais
 le leur propre de maintenir la paix. Le Roy est trop
 sage, la nation trop endettée, et le Ministre trop
 intéressé à ne se pas rendre odieux à la Nation, pour s'en-
 gager légèrement dans une nouvelle guerre; le traité
 d'alliance concludu dernièrement avec l'Empereur en est
 une preuve. Ce traité seroit tombé tout autrement qu'il
 n'est, si il avoit la guerre en vue. Mais ils sont assez
 sages pour s'appercvoir que l'unique moyen de conser-
 ver la paix qui est si nécessaire à l'Angleterre et à
 la Hollande, est de se fortifier tellement par des alliances
 defensives, que l'envie ne vienne point aux François
 d'entreprendre sur le voisins en détail.

Angleterre, dit ce libelliste, a intérêt à faire la guerre
 pour faire combler le Canal de Mardijk. Est-ce ainsi
 donc, que la France se joint de traité? veut-elle réduire
 le voisins, si-bien apres une paix faite, a la dure neces-
 site de reprendre les armes pour faire exécuter les con-
 ditions d'un traité stipulé si récemment? cette conduite
 impose à tous les voisins de la France l'obligation
 de s'allier de bonne heure pour prevenir de nouvelles
 infractions aux traités. Ces alliances faites, la
 France changera peut-être de langage, et il ne sera
 point nécessaire de lui faire la guerre, pour l'obliger
 à les exécuter. il suffira, qu'elle reconnoisse, que comme
 on est résolu de n'y point contrevenir d'un côté, ainsi
 ne veut-on pas souffrir aucune infraction de l'autre
 de la France.

il est mal

il est mal aise de deider, Si il y a plus de fausseté,
de malice ou de Lolie dans le dernier assonnement qu'il
emploie pour demontres que l'Angleterre veut la
guerre. C'est dit-il qu'une guerre ne peut manquer
d'abimer la Hollande, dont la ruine est le point de vue
de l'Empereur et de l'Angleterre. il à soin de faire
connaître, qu'il veut comprendre tous les Anglois dans
cette accusation generale. il croit peut être que l'un des
deux partis n'eût pu être réputé innocent de ce main-
vais dessein: il s'explique clairement, et soutient que
les Whigs ainsi bien que les Tories en sont également
coupables. Que repondra a un tel homme? Tous
les bons Anglois peuvent-ils jamais oublier que leur
delivrance est venue de la Hollande il n'y a pas trois
ou quatre ans? il n'y en a pas un, qui un service con-
siderable envoyé a propos, de la meilleure grace
du monde, à rétabli la tranquillité dans leur
pays. quelques ingrats qu'on vaille croire
ces gens-là, peuvent-ils être tellement dépourvus de
raison, que de ne pas sentir, que tant qu'il y aura au
monde une France, il leur convient qu'il y ait une repub-
lique de Hollande; et que cette republique soit dans
un état à pouvoir coopérer avec l'Angleterre pour le
bien de la Religion, et pour maintenir un Equilibre
en Europe?

L'Empereur même ne peut ignorer, combien cette repub-
lique a contribué, depuis plusieurs années, à soutenir
les intérêts de sa maison; tellement que l'on peut ha-
rdiment avancer, qu'il en a retiré, dans les dernières
guerres, des secours d'armées plus considérables, que
si ces provinces fussent restées sous la domination
de la maison d'Autriche.

On pourroit avec ces auteurs que la Hollande s'est
toute épuisée dans la dernière guerre; tous ceux qui s'y
intéressent

intéressent au bien et à la liberté de l'Europe doivent
 en être l'arbitre: mais c'est un Malheur que l'ambition
 de la France avoit rendu inevitable: il falloit ou l'empire la
 même maîtresse possible des pays sous dont-elle se voit
 emparée, et se livrer à sa disposition ou bien faire les
 efforts que l'on a fait. Ces efforts ont conservé la liber-
 té de ces provinces, de l'Allemagne et de l'Angleterre,
 ils ont mis quelques bornes à l'ambition des François,
 ils auroient pu procurer à cet Etat de plus grands avan-
 tages. Si la Barrière qu'il a obtenue n'est point à beau-
 coup près aussi forte qu'il convendroit, à qui faut il
 le bien prendre qu'elle est defective? qu'on lise les
 Articles préliminaires de l'année 1709, et le premier Article
 de Barrière, on verra ce qui étoit destiné par les allies
 pour Barrière, avant que la France par ses intrigues
 en Angleterre eut trouvé le moyen de tout bouleverser.
 Aire, S. Venant, Beshine, Lille, Douaij, Condé, Valenciennes,
 le quesnoij, ajoutés à ce qu'ils possèdent presentement, for-
 meoient une bonne ligne de plus de fortes; et l'on avoit dans
 ce traité pourvu à de bonnes communications avec cette
 Frontière.

Si les Flamands ne méditent à present qu'une levée de bois,
 ciers, n'est-ce pas la France qui les excite non seulement
 contre la Hollande, mais aussi contre leur propre Souverain?

Le Gouvernement present d'Angleterre ne s'est il point
 employé de toute sa force à faire régler cette Barrière
 au contentement de la Hollande? N'a-t-il point cessé
 au delà de ce qu'on pouvoit esperer dans l'Etat où le bois,
 voient les choses? quel rôle iuroient cependant les emissaires
 de France tant aux Pays-Bas qu'à Vienne? quelles Injures
 y ont-ils pas inspirées? quels libelles n'ont-
 ils pas publiés contre la République? et on imputera
 aujourd'hui au Gouvernement present d'Angleterre comme
 un crime que la Barrière n'est point aussi sûre qu'il con-
 vient à l'Angleterre même qu'elle le fut. Mais si la
 Hollande

Hollande eût accepté les offres immenses et sérieuses
que lui firent la France et l'Espagne dans 1706.
elle auroit pu jouir des pais-bas en souveraineté, & sous
de conditions telles qu'elle auroit voulu pour son commerce,
et seroit devenue arbitre des intérêts de toute l'Europe.
que la France ait pu faire des pareilles offres pour
détacher la Hollande de la ligue, cela se peut aisément
croire; mais qu'on puisse persuader au monde qu'il y
ait eût tant soit peu de sincérité, l'auteur de ce libelle
lui-même paroit s'en défier; nous ne devons l'en croire
que sur sa parole, et gare qu'il veit bien qualifier ces
offres de fausses. il avoue que les négociations de ges-
tricht ne furent entamées qu'à dessein de tromper,
et pour mieux ouvrir la scene en Angleterre. par quelle
raison donc veit il nous faire accroire que la France ait
recherché plus sincèrement la paix, et l'ait voulu acheter
plus cherement avant la prise de Lille, de Courtrai, de Mons
et la bataille de Malplaquet, qu'après tant de pertes qui
lui rendoient la paix plus nécessaire? par quelle raison
pourroit-il nous convaincre, qu'elle en auroit même agi
avec la Hollande, si elle avoit alors lâchement trahi ses
alliés, qu'elle n'a fait depuis avec le malheureux gouver-
nement d'Angleterre qui s'étoit livré à elle? Non il n'y
a nul fond à faire sur les offres de la France, quelque
sérieuses qu'elles soient, qu'autant qu'on sera en état
de la contraindre à les exécuter. Quant à la souverai-
nité de pais-bas, peu ou point de l'ont soit versé dans les
pratiques de la France dès avant la paix de Minster,
on reconnoitra que son but et son point de vue prin-
cipal a été et est de se rendre maître de ces pais,
et de tout les coups que l'on a portés à la France de-
puis les derniers guerres; il n'y en a si aucun qui lui
ait été si sensible que le traité de Barrière, qu'elle re-
garde comme le plus grand obstacle à ce dessein favori.
quels artifices n'a-t-elle point employés en Angleterre
pour faire

pour faire changer le premier traité? Elle y a eu
 en partie, et pour peu que l'on soit informé de ses
 menées à Vienne, en Angleterre, en Hollande, et aux Pais-
 Bas depuis deux ou trois ans, on reconnoitra qu'elle
 a par tout fait jouer mille ressorts pour empêcher la
 conclusion de cette affaire. A present qu'elle est conclue,
 elle vous fait représenter par ce libelle, cette barrière, com-
 me capteuse, insuffisante, vicieuse; et veut, par toutes ces
 et de moyens, vous inspirer un dégoût pour ce qui fait
 la sûreté de votre Etat. Cependant puis que la Garantie
 de votre barrière vous paroît encore un endroit sensible, elle
 offre de vous garantir cette barrière, pourvu, qu'elle ne
 prenne plus de liaison avec de puissances qui lui sont
 suspectes. Elle espere que cette garantie si vous l'acceptez
 la rendra arbitre de vous le laisser ou qu'elle auroit le
 soin de faire naître aux Pais-Bas; elle espere et y s'efforce
 d'exciter avec des différends pour vous braver avec vos autres
 allies. Elle espere que les Empereurs qu'elle a parmi vous,
 auroient avec de credit pour vous persuader de vous respon-
 der bonnement sur la bonne foi, et de negliges toutes les
 autres précautions nécessaires pour empêcher qu'elle ne
 se rende un jour maître de ce pais. Voilà se vus. vus
 vous assure une paix profonde à votre Etat, ne lui fais-
 nifier pas de prétextes pour allumer une guerre à votre
 porte, dans laquelle vous ne sauriez manquer d'être im-
 pliqués: respectez ainsant qu'il sera possible, les nœuds d'
 une ancienne amitié avec l'Empereur et l'Angleterre:
 evitez ainsi soigneusement que vous voudrez de prendre
 aucun engagement offensif; mais examinez avec toute l'at-
 tention possible de traité auquel on vous propose
 d'acquiescer, vous n'y trouverez rien de tel.

La Société ne garantit que ce que chacune des trois puissances pos-
 sède actuellement. Le but de ce traité n'est autre que d'assurer
 la paix en Europe, les choses estant comme elles sont: et il ne
 paroit pas que la prudence humaine puisse suggerer un moyen
 plus efficace et plus propre à prevenir une nouvelle guerre,
 qu'un pareil engagement de ces puissances l'une avec
 vers

envers l'autre, lequel selon les apparences, sera
plus l'envie de brouiller ceux qui seroient tentés
de le faire, et qui croiroient le pouvoir sans impuement,
quand ils n'auroient à escauder que les forces seule de
puissance sur laquelle ils voudroient commencer à
empiecher, à laquelle puissance il leur seroit aisé de
résister avec d'autres ennemis pour faciliter leurs
projets.

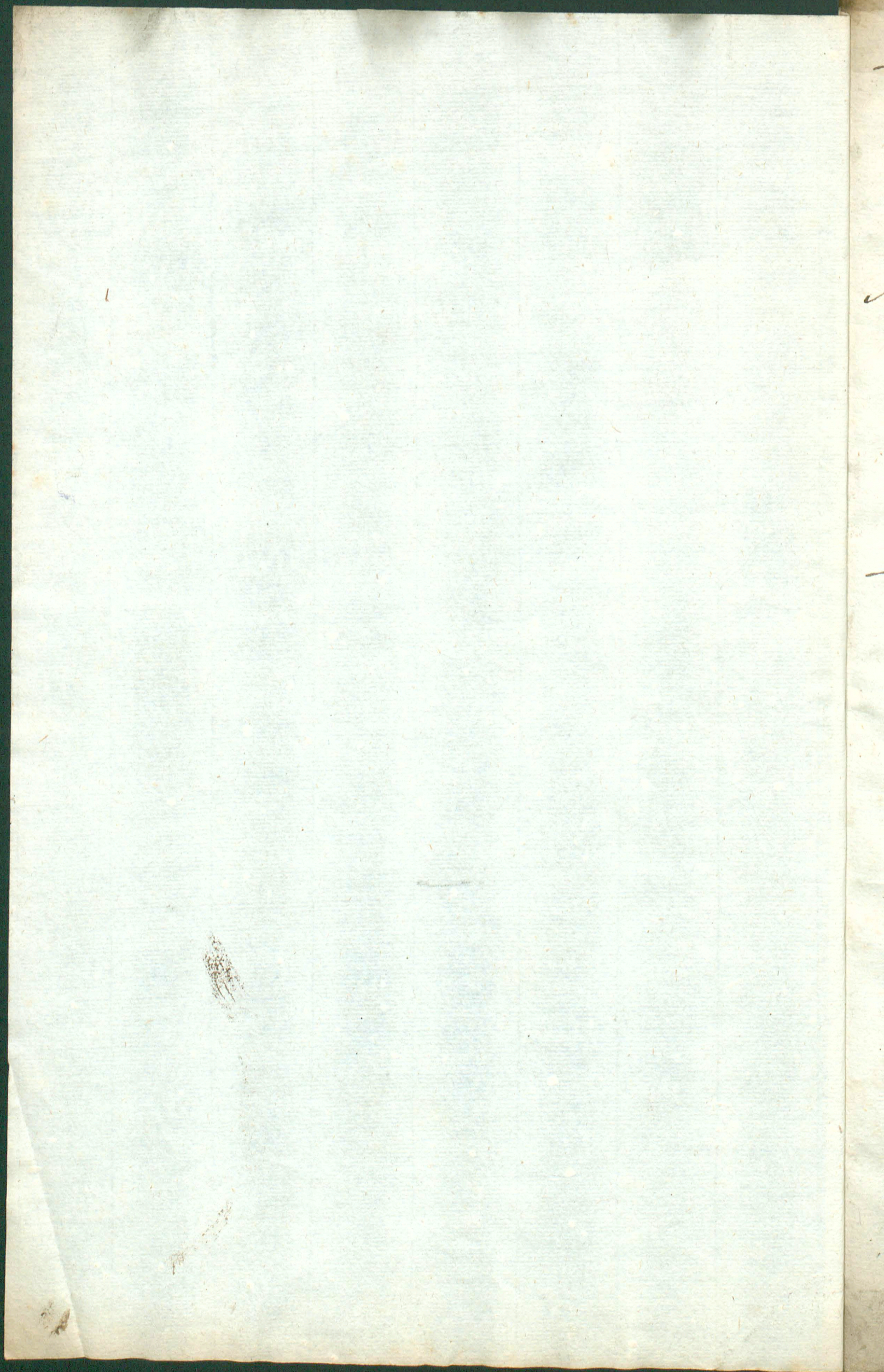
L'expérience de plus d'un siècle doit avoir appris à tout
les princes de l'Europe, combien la France est habile
et attentive à profiter des conjonctures, à résister des affair
es à ses voisins. Le Turc, le Roi de Suède, plusieurs
princes d'Italie à la devotion, le prétendant et ses adhérens,
mis en œuvre pour bûlles de la besogne à l'Empereur
et au Roi de la grande Bretagne, lui seront peut-être
envoyés la conjoncture présente comme tres propre à
reparer les disgraces de la guerre passée. On connoit
l'humour martial de Monsieur le duc Regent, combien
il est occupé à restablir les finances; que par les voyes
extraordinaires qu'il emploie pour acquitter les dettes
publiques, advenant bientôt maître de revenus immenses
de ce Royaume, désormais libres, il pourra fournir, com
me par le passé, à l'entretien de quelques centaines de
mille hommes par terre et par mer. Si il a dessein de
n'employer les forces que pour assurer la paix à son
Royaume et à l'Europe, il devrait voir avec plaisir,
que ses voisins ne forment des liaisons que dans cette
même vue. Si il est occupé à former d'autres projets,
la raison veut que ses voisins, dont il n'y en a aucun
qui puisse lui opposer des forces à beaucoup près eg
ales, cherent du moins à s'assurer par une garantie
mutuelle, et une alliance défensive. La nature a
de tout temps dicté aux plus foibles de s'assurer
pour leur defence commune contre les plus forts, et c'est
le seul moyen qu'ils aient de maintenir le calme dans
leur voisinage, et de prevenir les malheurs de la guerre,
à moins que selon le conseil que donne l'auteur de
ce libelle, ils n'aient mieux, aux approches d'une guerre
le livrer à la discretion de leurs ennemis, que de se repousser,
en

en braves gens, la force Supérieure d'un ennemi, avec
 l'assistance de leurs amis. cette expression qui est edarpié
 à l'aveu, amine d'un Zele, qu'il n'a son pallis, men-
 rite attention; elle découvre le fond de son coeur, elle le
 demasque ce prétendu Hollandois, et nous le représente tel
 qu'il est, Esclave Natif, ou vendu à la France,
 ce qui est surd' que vos provinces ne se soient point
 livrées à la France de le commencement de la dernière
 guerre. plus de pareilles gens s'ingèrent à vous
 Conseillers, et plus semble-t-il que vous devriez être en
 garde contre leurs suggestions.

Car il est conclud en disant que la Hollande doit sur tous
 ménager la Couronne d'Espagne, pour en tirer des avan-
 tages par rapport à son commerce, et pour avoir des ri-
 ches réservoirs à Cadix. C'est de quoi tout bon Hollandois
 sera d'accord avec lui. il ne s'agit plus que de savoir
 si le moyen de gagner l'amitié du Roy d'Espagne, et
 d'en retirer toute l'utilité qui peut en revenir à la
 République, est de donner toute baipie dans toute
 les veues, et tous les projets de la France. Je suis
 sûr, Monsieur, ce seroit fort mal s'y prendre. Les
 gens n'ignorent plus que le parti François est tombé
 à Madrid; qu'on y a défendu la Cour à Mr. de
 Louville Envoyé de France; et que le Cardinal del
 Grindie va prendre le parti de la retraitte. Je suis
 d'abord que la prudence veut que les Hollandois
 tendent de profiter d'une conjoncture si favorable,
 pour s'assurer une partie des avantages de Commer-
 ce, que la France ne peut manquer de perdre par
 cette mesintelligence avec S. M. C. mais vous m'avez
 dit aussi, que l'Espagne affranchie du joug de la France
 comme de France, commence à reconnoître le véritables
 interets, et à s'apercevoir, que pour affermir le pais,
 et pour établir un juste equilibrium de forces en Europe,
 il ne convient pas que la France soit maître de tout,
 ni que les autres puissances se livrent à elle sans reserve.
 pour

peut tout réduire en deux mots: il est certain que
l'Empereur ne commencera jamais une Guerre par les
pays-bas; que le Gros de ses troupes en est à une
distance extrême; qu'il ne pourroit pas former un
semblable projet sans la concurrence des Membres de
l'Empire, lesquels ne l'aideront jamais dans une
Guerre offensive: et qui enfin, bien loin d'avoir assez
de Forces aux pays-bas pour nous rendre son voisin
nage suspect, il n'y en aura jamais assez pour garder
ce pays-là sans l'assistance de nos troupes, jugez vous
même, Monsieur, si son France est dans un cas pa-
rallele. Cette Couronne a toujours eu pour but la
conquête de pays-bas. après laquelle conquête ce seroit
l'air de votre République; Elle est portée de s'y
jetter avec toutes les Forces avant qu'aucune ligue puisse
le être formée pour arrêter le torrent. il ne faut point
en être convaincu que l'expérience du passé. le présent
vous ne lui manque pas pour cela, encore moins la
volonté; et l'occasion ne lui en manquera pas non
plus, Si par des engagements imprudens avec elle
votre République l'admet à la garantie du traité
de barrière, et du sud en droit par la Dese Meles
et de trois les différens que l'exécution, de ce traité
pourra exciter entre S. M. i. et les Etats Generaux,
et d'appuyer les plaintes et les murmures mal fon-
dez que les Habitans des pays-bas pourroient fai-
re le même traité.

que
les
ine
de
re
les
ifi
urdes
ouis
na
e
froid
ij
pui
pou
uis
ca
non
ce
ite
es
ille
uis
lon
l'air



Lettre d'un Ecossois à D. en.
du 18. Février 1718. à son Ami
à M.

Monsieur

J'espere que ma lettre precedente vous guerira
de la crainte, que vous me marquez pour
les interets de notre Maître du Sujet de
la negociation à Londres. Je me flatte
de vous faire voir par celleci, que la
paix du Nord ne portera pas prejudice
non plus ni à lui, ni à notre Religion
comme vous paroissez l'apprehender.

Le Medé, qui a toujours passé pour le
principal soutien des Protestans en
l'Allemagne, est tellement abbatu par
la presente Guerre, qu'Elle ne s'en
relèvera, que bien tard, et peut-être
jamais. Et la paix se fera d'une ma-
niere, qu'Elle reunira entièrement tous
les autres Chefs des Protestans, dont
dont la ligue contre le Medé est
composée; outre la negociation ge-
nerale, et qu'ils ont de concert, cha-
cun pour prevenir ses Allies nego-
ciant encore la Paix à part. Le
Saar par ses Ministres à Abo; Le
Roy de Pologne par une Correspondance
secrete, entre le C. de S. P. et le C. de
de G. . . . et le Roy de Prusse par
une semblable Correspondance entre

le B. . . de J. . . et le C. de la
M. . . Les principaux négociateurs
de cette Paix, et qui en ont formé le
Plan general, sont le C. . . de F. . . et
le B. . . de G. . . Si vous ne les con-
noissez pas personnellement, la repu-
tation de leur adresse, et de leur ca-
pacité ne peut pas vous être in-
connue, et étant d'ailleurs d'un
même caractère, et s'impaticant
fort dans leurs sentimens, ils sont
personnellement grands amis, non
obstant qu'ils serrent des intérêts
qui sont ennemis. Le premier
étant sujet du Roi de Prusse, et
au service de celui de Pologne, et
l'intérêt de ces deux Princes pour
son principal but dans le Plan
de la Paix, dont je parle.

Le Czar aura pour sa part une
partie de la Carélie, l'Ingrie, et la
plus grande partie de l'Estonie
en rendant la Livonie au Roi
de Sued. Le Roi de Prusse lui
rendra Berlin, et ce qu'il occupe
dans la Poméranie Suedoise, dont
on le dédommagera par l'Evêché
de Warmie et par la Prusse Polo-
noise

Polonoise, moyennant quoi il aidera conjointement avec le Czar, le Roy de Suede à chasser le Roy de Dannemarck & l'Electeur d'Hannover de toutes leurs conquêtes, & même à se dedommager encore autrement sur eux.

Vous me demanderez, quel avantage vous verra le Roy de Pologne & notre Religion dans ce projet. Je sçay de vous satisfaire là dessus.

Dans la Pologne Polonoise, & dans ses trois principales Villes, qui sont Dantzick, Elbing & Thorn, domine déjà la Religion Protestante, de sorte que la nôtre ne perd, pour ainsi dire rien en les cedant à un Prince, qui la professe aussi. Peut être, qu'on aura même encore Thorn, & pour ce, qui est de l'Evêché de Warmie nous en seront amplement dedommagés par la Prusse & par la Courlande, comme vous allés voir.

Le Roy de Suede desirant toujours l'acquiescement du Roy Auguste, sa Majesté sera semblant de lui complaire en dedans, mais en effet pour en tirer l'avantage de placer son Fils sur le Trône de Pologne, & de l'attacher hereditairement

héritairement à son Electorat, & à la
Maison, & qui depuis le commencement
de son Regne a été son but, & celui de
la Sage preroijane du C. de S.
qui sont Protestants qu'il paroit en de
hors, est le principal, quoique le secret
promoteur non seulement de la con-
version du Roy son Maître, mais
aussi de celle du Prince son Fils,
dans la vie susdite de rendre le
Royaume de Pologne héritaire dans
leur maison, & de s'y aggrandir
soi même, y ayant l'indignat. Et
par cette raison l'extérieur de la
Religion ne doit pas vous donner om-
brage, pouvant son couvert nous
rendre des plus grands services, que
l'il le droit de notre Religion;
& que vous pourriez connoître entre
autres par l'application, qu'il a de
conserver aux Electeurs de Saxe le
Directoire parmi les Protestans non
obstant qu'ils soient Catholiques.
Jugés qu'il avantage nous en fixeront
si cela réussit, comme il y a beaucoup
d'apparence. Nous trouverons
par notre argent des grandes
Bourses là dessus à Laibonne &
dans les Cours des Protestans.

Vous

Vous me dirés peut-être, que les Polonois ne seront pas bien aises, que leur Patrie devienne Hereditaire. Vous sçavez qu'on travaille depuis long tems à se former un parti pour cela parmi les Princes, & qu'on espere de réussir dans le dessein de marier le Prince Electoral de Saxe à une Archiduchesse à fin d'avoir l'appui de l'Empereur pour l'Execution de ce dessein, comme on aura celui du Czar, & du Roy de Prusse, en reconnoissant des avantages, dont j'ay parlé icy dessus. Et pour contenter le Roy de Suede sur l'article du Roy Stanislas les Polonois seront obligés de lui donner une bonne pension.

La jeune Duchesse Souveraine de Courlande doit épouser comme vous sçavez le Prince de Saxe Weisenfels, & obtenir par l'appui du Czar, & du Roy Auguste, le Duché. Son Frere aîné n'ayant point d'Enfants il lui succedera dans le Duché de Weisenfels & sera alors aussi le plus proche Heritier de l'Electorat.

Vous vous sçavez de la surprise, où vous serez sans doute, que je vous allegue icy comme un avantage pour notre

Religion

Religion, je vous dirai en confidence, que
le Prince est déjà véritablement catholique
et qu'il le dissimule seulement pour
rencontrer d'autant moins d'obstacles
à la Suédois de Pologne de la
part des États de ce pays, qui sont pro-
testans, et pour laisser au Roy de Prusse
le moyen d'y aider avec sécurité.
Vous comprendrez à cette heure, quels
avantages notre Religion tirera des
conditions de la Paix du Nord, et de la
Paix; et si elle ne sera pas ample-
ment dédommée par l'acquisition
de la Pologne, et de la Saxe de la
perte de l'Evêché de Warmie. Car
je ne compte pas, que celle de la
Prusse en sera une fort grande pour
notre Religion, la contraire y do-
minant déjà, comme je l'ai dit l'an
1704. Le Roy de Pologne, le Prince
son Fils et le plus proche Héritier
de celui-ci, étant déjà catholiques
pourvoies une longue suite de suc-
cession de notre Religion en Saxe-
et en Electoral étant joint héritier
vement avec le Royaume de Pologne,
on pourroit y attacher encore quel-
ques dépendances de la Bohême,

et

Et au moins la Lillie sur tout, si le
 Prince Electoral a des Enfants de son
 mariage avec l'Archiduchesse. Le
 Roy de Pologne enverra le C. de
 L. à Pierre, pour y faire pour l'
 avancement de ce mariage des propos
 sions à l'avantage de notre Religion
 en Pologne que par Penseance le C. de
 M. n'a pas pu faire, et tant pro-
 posant, et qui à cause de cela a pris
 prétexte de s'eloigner de Vienne pour
 dant que l'autre y sera.

Le mariage entre notre Roy et la veuve
 cadette de la Duchesse de Purlande
 produira pour notre Religion un avan-
 tage pour le moins aussi grand
 que ceux que je viens d'alléguer, et tant
 certain, que le Czar appuiera sa
 Majesté de toutes les forces pour la
 mettre sur le Trône de ses Ancêtres.
 Le Roy lui prometant en revanche
 sa faveur dans le commerce des Rus-
 siens, qui a toujours été si à notre
 Nation. On espere, que le Roy de
 uede continuera par sa venue à appu-
 yer ce projet en faveur de notre
 Maître, et qu'il avisera le Czar la
 dedans, non obstant la différence
 des Religions; La Majesté Czarienne

L'avis,

L'assistant en revanche non seulement
à reprendre sur l'Electeur d' Hannover et
sur le pais de Bremen, et de Ferden, mais
à se redommager encore en partie
les pertes dans les propres pais de ce
Electeur, qui n'ayant plus l'angle
terre, et la ligne du Nord sans
pouira sans amis, sans appui et sans
force lui-même

Mandés moi, si vous êtes content
de ces informations, et de mes reflex
ions, et soyez persuadé du zele
avec lequel je serai toujours

Monsieur

L. L.

Catalonia,
Anagramma.

Alia Canto.

Uſq; hui cantari lucenti ad organa Galli,
Nunc alia ad Cytharam, Carole canto tuam.

Altum cantari Gallo, sed voce coacta,
Bassum Naturâ nunc gravitate cano.

Cantari; ad Cantum saltavit Gallia tota;
Nunc ubi canto fugam, Gallia tota fugit.

Deniq; cantari false; Anglica musica venit,
Tanto aliter docuit me uiruisse suo.

Ergo Nunc aliâ canto Catalonia voce,
scilicet angelico perbene docta modo.

Angelicos cantus Ludovicus vincere, quamvis
castratus toties, Marte. nec arte potest.

proff Beant s'peret religia W q'loq'te. regna
Cantent a Virga C. Cuncta secunda Choro.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.]

30

6

2

0

2

0

2

0

31

Cordium Fidelium
Auguria.

Benedicentur arma Casarea,

Delectetur a Malta!

Castas recreata a Lemannja,!

Crescat Britannorum a Dorca!

Loreas Hollandorum gloria.

Constante Confoederatorum prosperitate
rebellium Coede

Caedes bellum Turcorum,

salva dabitur Carolo

Corona Deo a Deo Andegavo.

Rebellato In Fine Christianissimo

Christus ostendet pacem

que afferat Concordiam.

Hispanis Legem, Impolis Regina Britan
Quem Lex non poterat Carolus, Anna
Terrarum esse Deos Reges, quosnam esse negat
Non parit Anna homines, sed parit
Anna Deos

Botloß Declaration
 des Türken, wider die Christen
 anno 1716.

Britanien, und zwar, das große Gott im Himmel wie Solomon
 allein Gott auß, und, großer allmächtiger und Herrscher
 windlicher Aristen und regierender Herr, König aller König
 negadischer, von aufgang bis indergang der sonnen, aristen und
 Solimon zu babylon, fozog der Herrh Brasagien in Prodia,
 und america, fürst und das frühl der aufsehender, tömmer,
 Gees, bis auf die wissender, fließ, eta, großer fester und be-
 pfizer der Linder des großen Mithons, und überwind
 der Jupiters, obfizer zu Jeruselem, das frühl und befrucht
 der frühl grabb, zerstörten, und abfchind der Christen
 auf der gangen welt, in welcher, für die Christen befrucht,
 macher, und Humalder Aräinigh, und widerfanden in
 brütstaud, auf den großen, Cardinales, und befrucht
 Edwürden, es wie mit diesem Krieg, tollkorn: so in die
 saupend zu pfend, und zu frucht befrucht, ja mit unser tollig
 macht, welche, ist, noch mehr befrucht, ismally, rufafon,
 wieu selbstial nur Länder gegen tollig saub zu frucht, auch mit
 gränpauer, hodd, dardob, verord, die gefugner Christen aber
 gleich als die Linder in dreyer welt, gebünd, und unser
 Linder in feiner Creppnen lassen werden.

aus, und die Jungfer so zu ihm sah, ein wenig schaud, und
wies mich die Kräftig der Jungfer, und die ich in die
gleichen Theil der Welt lebte, völlig auszuweisen, und mich
mit der dieser Jungfer zu versehen, was werden sollen
ob diese gezeichneten Jungfer mich folgen werde,
und die Jungfer ihm, was ich so Kräftig glaubte; dan
wies gleich mich, das diese folgen dan, welches schon
der alte Kaiser armfelig gestanden, und zu mir selbst
selbst kommen, das sie wüßte und regentfame, so er
gehört ist, das dieser dieser Jungfer in unser Hof mächtig,
und wieder würdlich Residence Stadt Constantinopel,
wies mich, und dieser der Kaiser zu der Jungfer schaud
noch besitz, in Jahr unser gebürt 45 dan unser
Regierung 39 Jahre.

Copia della lettera scritta dal Turco al Duca d'Anjou, mandata d'Adriano, poli al Porto d'Alcante con un Aga e la imbarcato in un uascelo Olandese, che passò poi ad Alicante, tradotta della lingua Turca prima in Spagnola, e poi da questa in Italiana.

O Splendor del mondo, il compendio della grandezza deposito dela gloria de fedelissimi Musulmanni legittimo successore del grand Profeta Sultan e Ma, humet Dominatore della terra, Imperatore celli imperatori, Re de Regi, e di Re Filippo ualoroso, invincibile e glorioso Sultano delle Spagne nostro amatissimo fratello ed amico.

È incomparabile amaritudine, che prouo l'anima nostra per la morte del dilettissimo nostro fratello Coigi Imperatore della Francia tuo Difeso ci porto in un pelago d'afflizione, riflettendo della perdita da noi fatta d'un così grande ualoroso inuito, e fedel amico, al quale tutti li fedelissimi sequaci del grand Profeta devano la loro riparazione da quel fortunato giorno che gli mosse guerra con l'imperatore de Tedeschi, che doppo l'acquisto di Buda sinostrava in castigo de peccati de Musulmanni in col maluaggio pensiero di destruggere il santo Alcorano. Ma da questa mare d'amaritudine e pianto ci ha liberato il uento favorevole della tua reso, l'ugione di muuere l'Isola de Terra ferma d'Italia posseduta da maledetti Tedeschi. Ora che essi uittoriosi contra di noi in non per altro, che per esser il gran profeta immerso in un profondo sogno, abbiamo ambiziosamente rinouato ne loro delectabile cuori così perverso, ed esecrabile desiderio. Questa tua deliberazione santa, giusta, e pietosa fa ben ueder, che non solo la tua Ill^{mo} e Nobilissima persona procede da quelli Imperatori francesi nostri indisolubili ed antichissimi amici e consanguinei, ma che tuoi inuincibili populi Castigliani conservano ancora nelle loro uere caldo il sangue de generosi Musulmanni, loro progenitori, che uenuti sotto la direzione del grand Pascha Tirait Inuiato del potentissimo allora tra tutti l'imperatori Sultan Miramolun imperatore d'Arabia e dell'Africa in che allora siede nel più alto delle stelle, e più uicino al Mahumeto, goderano il possesso de suoi regni per sette secoli intieri. Noi d'unque per così opportuno soccorso abbiamo ordinato, che per tutte le Moschee del uastissimo e fedelissimo Imperio nostro, tutti li Religiosi ed Eremiti professionalmente ignudi, ferrendosi le carni con radenti coltelli, digiunando e facendo altre penitenze rendino grazie al grand All^o di auer placato il

Suo Regno, ed a Mahumet d'essersi final^{mente} ~~si~~ ^{si} s'ueliato sercendosi del
tuo potente e ualoroso braccio per castigar l'ingiusta superbia de maledi-
nemini. Or finalmente crediamo, che a quest'ora i tuoi uitoriosi es-
citi sogiogate col solo terore della loro formidabile comparsa l'isole
o terra ferma d'Italia, farano passati all'assedio di Vienna per libera-
dall'estremo periculo. A questo fine a te offeriamo la nostra amicitia
ed alianza, perche piu facilmente cada al doppio asalto il comun
nemico te dopo auer ringraziato il cielo, preghiamo a te grand philippo domina-
de regni famosi d'occidente nostro amatissimo fratello ed amico i piu affe-
tuosi ringraziamenti per tanto beneficio. Ringraziamo parimente al
grand uisir Alberoni, che ha saputo con suo prudente consiglio ispirar
cosi degna e plausibile resolutione, la cui memoria fara perpetua
sotto il sole. Anzi eterna la gloria del tuo chuffi di Roma per auer
concesso l'onore della porpora a un cosi nobile e meriteuole soggetto.
Sopra di lui uenga la benedizione del grand profeta: chia perche i senti-
menti del cuore deuono esser comprouati dalle operazioni per maggiormen-
te accertare la tua nobilita e figurezza del nostro affetto, abbiamo accom-
pagnato con presenti degni della tua grandezza questa nostra simple lettera
con la quale riceuerai per le mani del nostro fedel seruo Achmet de
Kelebi Aga una coperta di lilla ricamata in Persia e quarita da
Berle ed altre grime, questa e stata per un anno secondo il solito sopra
il sepolchro del grand Profeta alla Mecca, onde non dubito, che la tua
religiosita: benché di diuersa lege / hauera la maggior uenerazione
per questa reliquia, in conseguenza della pietà di mostrata in dare soc-
corso a suoi sequaci. Inuiamo parimente un Turbane tempestato
di smaraldi quale desideriamo, sia dalle tue mani presentato al med-
mo uisir Alberoni, perche ornandosi con esso il capo, faccia maggu-
mente splendere la porpora. Questi segni della nostra Imp^{eriale} gratitud
riceuerai di buon animo unita con la benedizione del santo Profeta
Mahumet, che prosperi la tua eccelsa e nobiliss^{ima} Persona, secondi
tue armij, accompagni li tuoi consilij ed assisti all'isui bravi
e fedeli Castigliani.
Data in Adrianopoli alli 15. della luna di Almubaraz del anno 1126. di
China, che a qua ualle 20. di Ibr 1717.

de cet honneur, il est de mon devoir de vous repeter
M. M. et P. P. S. S. que les intentions du Roy
et de M^{se}. le Duc d'Orleans pour le ~~roy~~ ^{roy} ne
peut avoir rapport au bon heur de la Suisse
ne saurroit être plus droites et plus sinceres
M^{se}. le Marquis d'Avary, qui se fera incessamment
en ce pays vous confirmera cette verité, je m'
estimois heureux si en attendant d'arriver
de J. C. je pouvois trouver les occasions de vous
être bon à quelque chose et de vous convaincre
du respect inviolable avec lequel j'ai le honneur
d'être

Magnifiques et puissans seigneurs
à Solenne le 25. j^{br}. 1715.

votre tres humble, et tres
obéissant serviteur

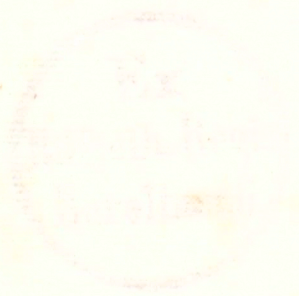
Martin de charge des
affaires du Roy de France
en Suisse



[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint handwriting, possibly a signature or name.]

[Faint handwriting, possibly a date or address.]



(34 Blatt.)

